

**RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS**  
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 14 mai 2020  
Par VISIOCONFÉRENCE

<b>PRÉSENCES / ABSENCES / REPRÉSENTANT(E)S</b>			
Albert-Schweitzer	Sylviane Jinchereau + Josiane Deslandes (S)	Le Sablier	Jacques Bergeron
Antoine-Girouard	Jean-Guy Savaria	Le Tournesol	Carine Poirier - ABSENTE
Arc-en-Ciel	Martin C. Le Blanc	Les Jeunes Découvreurs	Cindy Leclerc
Au Cœur-des-Monts	Mathieu Tessier - ABSENT	les Marguerite	Nancy Toutant
Au-Fil-de-l'Eau	Isabelle Perreault + Anne Lebrun (S)	L.-Hippolyte-Lafontaine	Caroline Duguay - ABSENTE
Aux-Quatre-Vents	Nathalie Picard	Ludger-Duvernay	Marie-Josianne Séguin (S)
Carignan-Salières	Martin Bolduc	Madeleine-Brousseau	AUCUN
de Bourgogne	Éric Beaudoin	Mère-Marie-Rose	Karine Messier - ABSENTE
de l'Amitié	David Gagnon	Mgr. -Gilles-Gervais	Mireille St-Denis
de l'Aquarelle	Sylvie Gorgeon	Notre-Dame	Marie-Claude Cyr(S)
de l'Envolée	Aucun	Paul-Émile Borduas	N.Gagné-Patenaude - ABSENTE
de l'Odysée	Marie-Lyne Duguay	Paul-VI	Marie-Ève Turcotte
de la Broquerie	Renée Landry	Père-Marquette	Maude Loisel-Poirier
de la Chanterelle	Marie-Claude Genest	Pierre-Boucher	Isabelle Charbonneau
de la Mosaïque	Sophie Boily	Saint-Charles	Nicolas Bousquet
de la Passerelle	Julie Roy	Saint-Denis	Martine Provost
de la Pommeraie	Markus Gauthier	Sainte-Marie	Angélique Aumont - ABSENTE
de la Source	Kevin Hesse - ABSENT	Saint-Mathieu	Amélie Lozeau
de Montarville	Stéphane Beauregard	Secondaire de Chambly	J.-Philippe Valade - ABSENT
de Salaberry	Julie Lepage	Secondaire de Mortagne	Étienne Jean
des Cœurs-Vaillants	Sylvain Deblois	Sec. du Grand-Coteau	Cindy Rossignol
des Trois-Temps	P. St-Laurent - ABSENTE	Sec. Du Mont-Bruno	Hadi Chakor - ABSENT
		Sec. François-Williams	Julie Bourque - ABSENTE
du Carrousel	C.Montpetit - ABSENT	Sec. Le Carrefour	Michèle Fontaine
du Grand-Chêne	Jonathan Leclerc	Secondaire Ozias-Leduc	Normand Boisclair
du Moulin	Josée Marc-Aurèle	Secondaire Polybel	Isabel Godard
Du Parchemin	Sylvie Blais - ABSENTE	Éducation internationale	Luc Belley
Du Tourne-Vent	Simon Dansereau - ABSENT	Orientante l'Impact	Nancy Truchon - ABSENTE
Georges-Étienne Cartier	Germain Pitre - ABSENT		
Jacques-de-Chambly	Monia Sigejeje - ABSENTE	Représentant ÉHDAA	Jean-François Lortie
Jacques-Rocheleau	François Roy		
Jolivent	Simon Richard	<b>Participant(e)s de la CSP</b>	
J.-P. Labarre	Sylvain Patenaude	Iris Montini	Directrice générale adjointe
L'Arpège	Dominique Coulombe		
La Farandole	Louis-Philippe Desjardins		
La Roseraie	Astrid Martin		
Le Petit-Bonheur	Bao Trinh	<b>Autre</b>	
Le Rocher	E. Robitaille - ABSENTE	Marlène Girard	Secrétaire
Le Rucher	Faiza Benaliouad - ABSENTE		

1. **CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR VISIOCONFÉRENCE**

Après constatation du quorum, le président déclare l'assemblée ouverte à 19 h 15. Le président souhaite la bienvenue aux membres sous la nouvelle plateforme Zoom, pour laquelle les membres avaient préalablement reçu un procédurier afin d'en faciliter l'accès.

2. **REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CP2019-  
2020-49**

Sur proposition dûment faite par Martin Claude Le Blanc et appuyé par Marie-Lyne Duguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour selon l'ajout demandé (ajout de l'item 11 - À surveiller dans vos CÉ).

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 FÉVRIER 2020**

**CP2019-  
2020-50**

Sur proposition dûment faite par Jacques Bergeron et appuyé par Martin Bolduc, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 20 février 2020 tel que présenté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

4. **Retour de consultations - Résolutions adoptées par voie électronique**

Trois consultations ont été tenues par voie électronique à la demande de la direction générale de la CSP afin de leur permettre d'aller de l'avant dans la planification de l'année 2020-2021. Les résolutions pour chacune de ces consultations ont été finalisées et transmises à la CSP selon les commentaires reçus des membres.

**CP2019-  
2020-51**

**Résolution N° CP2019-2020-51 - Version officielle**

**Politique relative aux services aux dîneurs**

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire le 20 février 2020;

CONSIDÉRANT que la tenue d'un sondage à chaque deux ans diminue la flexibilité dans l'offre de services de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un sondage effectué auprès de l'ensemble des parents d'une école peut biaiser les résultats, tant sur le taux de participation que sur la réponse;

IL EST PROPOSÉ par Normand Boisclair et appuyé par Isabel Godard que le Comité de parents

**RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 14 mai 2020**  
**Par VISIOCONFÉRENCE**

---

RECOMMANDE au directeur général, M. Luc Lapointe :

- De modifier les articles 7.5.4 et 7.5.5 de la façon suivante :

7.5.4 La mise en place de modalités particulières d'encadrement et les frais additionnels qui leur sont reliés sont tributaires du résultat d'un sondage à réaliser à chaque année auprès des utilisateurs du service des dîneurs;

7.5.5 La direction de l'école et le conseil d'établissement s'assurent que le taux de réponse au sondage est d'au moins 70% du nombre famille qui utilise ce service et que la majorité (50%+1) de ce taux est favorable à la mise en place de modalités particulières d'encadrement;

- D'adopter l'ensemble des autres modifications à la politique;
- De transmettre au Comité de parents la conclusion de la présente consultation et d'indiquer les raisons menant à l'acceptation ou au rejet des recommandations du Comité de parents.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Ce 3 avril 2020.

Copie certifiée conforme

Ce 14 mai 2020 - lors de la séance du Comité de parents tenue par visioconférence.

NOTE : Nous avons reçu le 12 mai un avis de Mme Gazzé à l'effet que l'article 7.5.4 a été modifié pour se lire comme suit :

7.5.4 La mise en place de modalités particulières d'encadrement et les frais additionnels qui leur sont reliés sont tributaires du résultat d'un sondage à réaliser annuellement auprès de l'ensemble des parents de l'école.

ET les autres recommandations ont fait l'objet de discussions et il a été décidé de maintenir le texte soumis.

**CP2019-  
2020-52**

**Résolution N° CP2019-2020-52 - Version officielle**

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, la liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021, les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 et le nom de la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire**

CONSIDÉRANT que le Comité de parents, selon l'article 193, 2e paragraphe de la *Loi sur l'instruction publique*, doit être consulté à chaque année sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

CONSIDÉRANT la politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles qui prévoit la tenue de la consultation sur le choix du nom de l'école auprès du Comité de parents dans le cadre de la consultation annuelle au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des établissements et des actes d'établissement;

**RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 14 mai 2020**  
**Par VISIOCONFÉRENCE**

---

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a soumis au Comité de parents le nom « École Paul-Émile-Borduas » afin de nommer la Nouvelle école à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, le 20 février 2020;

IL EST PROPOSÉ par Normand Boisclair et appuyé par Isabel Godard que le Comité de parents

RECOMMANDE au directeur général, M. Luc Lapointe, d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, la liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 et les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021;

DONNE un avis favorable au nom de la nouvelle école à Mont-Saint-Hilaire, soit l'école Paul-Émile-Borduas.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Ce 3 avril 2020.

Copie certifiée conforme

Ce 14 mai 2020 - lors de la séance du Comité de parents tenue par visioconférence.

**CP2019-  
2020-53**

**Résolution N° CP2019-2020-53 - Version officielle**

**Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes**

CONSIDÉRANT la documentation fournie par madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire le 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée par courriel auprès des membres;

CONSIDÉRANT les questions des membres transmises le 20 avril et les réponses obtenues;

CONSIDÉRANT que le traitement des élèves de l'École d'éducation internationale en lien avec le transport n'est pas clairement défini;

CONSIDÉRANT que la mention des distances n'a pas le même libellé partout dans la politique;

IL EST PROPOSÉ par Normand Boisclair et appuyé par Isabel Godard que le Comité de parents

RECOMMANDE au directeur général, M. Luc Lapointe :

- De modifier l'article 9.2.4 de la façon suivante (ligne 244 et suivantes) :

**RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 14 mai 2020**  
**Par VISIOCONFÉRENCE**

---

*« 9.2.4 L'élève qui fréquente un programme reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), soit le programme Sport-études à l'école secondaire De Mortagne ou le programme Arts-études (musique) à l'école secondaire Ozias-Leduc, est admissible au transport scolaire si l'adresse principale est située à 2000 mètres et plus de l'école fréquentée.*

*Ce service de transport est sans frais pour les élèves dont l'école fréquentée est l'école de secteur, mais avec frais pour les élèves fréquentant une école autre que leur école de secteur. »*

- D'ajouter l'article 9.2.5 de la façon suivante :

*« 9.2.5 L'élève qui fréquente l'École d'éducation internationale est admissible au transport scolaire si l'adresse principale est située à 2000 mètres et plus de l'école.*

*Ce service de transport est avec frais. »*

- De modifier la façon d'écrire les distances partout dans le texte où ça s'applique, afin d'utiliser les mêmes termes que ceux utilisés à l'article 7.1.1 (« x mètres et plus » plutôt que « plus de x mètres »);
- De transmettre au Comité de parents la conclusion de la présente consultation et d'indiquer les raisons menant à l'acceptation ou au rejet des recommandations du Comité de parents.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Ce 24 avril 2020.

Copie certifiée conforme.

Ce 14 mai 2020 - lors de la séance du Comité de parents tenue par visioconférence.

NOTE : Nous avons reçu le 12 mai un avis de Mme Gazzé nous informant que toutes les recommandations faites par le Comité de parents ont été prises en considération dans leur totalité et la politique a été révisée en en tenant compte.

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **5.1 Présentation du Comité de transition**

Madame Iris Montini, directrice générale adjointe à la CSP, informe les membres du récent avis de changement (13h00 le 14 mai) au Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions publié dans la Gazette de ce jour qui vient prolonger le mandat du directeur général jusqu'à l'élection du nouveau conseil d'administration qui se tiendra maintenant le 15 octobre 2020 et ce, sans la mise sur pied d'un comité de transition (comité consultatif). Malgré cet avis, la CSP a convenu d'aller de l'avant avec la mise sur pied d'un comité de transition qui sera composé de six personnes : un directeur d'établissement, un cadre

de services, un enseignant, un professionnel, un membre du personnel de soutien et un membre du Comité de parents. Les sujets de consultation auprès du Comité de transition seront connus sous peu.

## 5.2 Questions à la direction générale

### RETOUR EN CLASSE AU PRIMAIRE

1. Qu'advient-il des familles qui refusent de retourner à l'école parce qu'elles se considèrent à risque quant aux effets du virus? **R. : Le soutien pédagogique sera assuré par les enseignants et complété par des outils comme le site [ecoleouverte.ca](http://ecoleouverte.ca) et les trousseaux pédagogiques mises à la disposition des élèves du primaire.**
2. Est-ce que les élèves seront tenus de porter des masques à l'école ? **R. : Non.**
3. Est-ce que les classes extérieures peuvent être utilisées, lorsque l'école en possède? **R. : La décision relève de la compétence des enseignants et des directions de chaque école.**

### POURSUITE DES APPRENTISSAGES

1. Quand commenceront les activités pédagogiques plus soutenues pour le secondaire, le 19 mai comme prévu ou seulement le 25 mai? **R. : Chaque enseignant est maître d'enseigner à distance et doit s'assurer dès maintenant de transmettre de la façon qu'il privilégie l'enseignement à distance.**
2. Y aura-t-il de la nouvelle matière enseignée lors de la reprise de l'école ou ce ne sera que de la révision et de la consolidation des acquis? **R. : Il faudra s'assurer que les apprentissages essentiels soient enseignés et maîtrisés.**
3. Est-ce qu'il y aura des évaluations et auront-elles une incidence sur le bulletin? **R. : Les enseignants vont demander certains travaux et utiliseront entre autres ces traces pour porter un jugement professionnel.**
4. Est-ce que des cours en ligne sont prévus avec la totalité ou une partie des groupes? **R. : Toutes les écoles vont avoir un cours à distance.**
5. Est-ce que l'exécution des plans de travail seront obligatoires ou facultatives? **R. : Rien n'est obligatoire ni facultatif. Il est demandé aux enseignants de s'assurer que les savoirs essentiels sont enseignés et ces apprentissages sont essentiels pour les élèves.**
6. Pour les élèves qui ne retournent pas en classe, qui s'occupera de faire le suivi auprès des enfants et des parents, et à quelle fréquence? **R. : Cette question n'est plus applicable suite à l'annonce récente (manque d'enseignants).**

### SUPPORT / MATÉRIEL INFORMATIQUE

1. Avez-vous des plans afin de permettre de fournir des outils technologiques pour les enfants dans le besoin? **R. : Un sondage a été effectué auprès des parents afin de connaître les besoins.**
2. Est-ce qu'une seule plateforme sera utilisée par les enseignants, plutôt que plusieurs comme actuellement (Facebook, Zoom, Instagram, etc.). **R. : La**

**RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 14 mai 2020**  
**Par VISIOCONFÉRENCE**

---

plateforme Teams est accessible à tous les enseignants et les élèves et devrait être l'unique plateforme utilisée.

3. Est-ce que le réseau et le matériel de la CSP a la capacité de permettre aux enseignants de diffuser en temps réel la totalité ou une partie de leurs cours? **R. : En effet, tout est fonctionnel.**
4. Est-ce qu'une mise à niveau des compétences informatiques des enseignants est prévue pour l'utilisation des outils et plateformes? **R. : Oui, tous les enseignants y ont accès.**

#### **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

1. Est-ce que les CÉ peuvent recommencer à siéger? **R. : Une correspondance a été expédiée aux membres le 21 avril dernier par le président du Comité de parents afin de leur faire connaître la procédure pour la tenue des séances et dossiers à traiter du conseil d'établissement, suite aux récentes directives émises par la CSP en cette période de confinement en lien avec certaines décisions qui devraient être prises avant la fin de l'année, en respect des règles établies par les autorités.**

En principe, toute séance du Conseil d'établissement doit être ouverte au public. Cependant, il n'est pas possible de le faire actuellement en raison des mesures de distanciation sociale. Dans une FAQ émise par le MEES (version du 17 avril), les questions 11 et 103 traitent de cette situation. En résumé, il y a quelques règles à respecter pour tenir une séance du Conseil d'établissement.

**Voici ces règles, en conformité avec la FAQ et les directives de la CSP:**

- L'action à prioriser serait que la direction et la présidence du CÉ puissent convenir de retarder autant que possible la prise de décisions;
  - L'utilisation de plateforme qui permet l'échange en temps réel doit être privilégiée (visioconférence, appel conférence). La consultation par courriel ne doit être utilisée qu'en dernier recours;
  - Certaines propositions de la direction doivent avoir été élaborées avec la participation de l'équipe-école ou des enseignants;
  - En tout temps, même pour une séance en ligne, le quorum doit être maintenu: La majorité des membres du CÉ ET la moitié des parents membres du CÉ.
  - Publier dès que possible le procès-verbal sur le site internet de l'école: Doit être adopté par consultation par courriel rapidement après la séance.
2. Est-ce que les parents du Conseil d'établissement auraient dû être consultés à quelques moments pendant le confinement ou devrions-nous être sollicités sous peu pour la planification de la rentrée ou d'autres sujets relatifs à l'école? **R. : Non. Le CÉ n'a pas un rôle spécifique à jouer par rapport au confinement.**

### BAL DES FINISSANTS 5<sup>E</sup> SECONDAIRE

1. Qu'est-ce qui est proposé, par la CSP, aux écoles secondaires pour la collation des grades et le bal des finissants? Peut-on envisager qu'un bal aura lieu, doit-on attendre que l'école nous indique les modalités qui seront prises ou doit-on oublier cette possibilité? Serait-il possible d'organiser un bal en plus petits groupes comme une soixantaine d'élèves? La CSP ou le MEES est-il en train de se pencher sérieusement sur cette étape importante de graduation? **R. : La CSP ne donnera pas de consignes et n'imposera aucune action. Certaines écoles se sont prononcées sur cet élément.**

### AUTRE

1. Est-ce qu'il y a une possibilité que nous soyons retirés de la CMM pour le retour en classe? Nous sommes dépendants de la "bonne santé publique " de Montréal mais nous avons une situation différente sur la couronne Sud de Montréal (même dans les hôpitaux)? **R. : Personne ne possède d'informations. Les probabilités ne sont pas élevées.**
2. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des statistiques sur le retour en classe (% d'élèves par école / par classe)? **R. : Les seules statistiques disponibles sont celles pour les écoles qui ont ouvert le 11 mai dernier. : École Georges-Étienne-Cartier : 60% / École Saint-Charles : 61% / École Saint-Denis : 46% / École des Trois-Temps : 69%.**
3. Est-ce que le développement durable est promu par la CSP? Si oui, de quelle(s) façon(s)? Si non, comment peut-on intégrer cette valeur à la CSP pour encourager et supporter les milieux scolaires à faire de même? **R. : Un écrit de gestion existe depuis 2012 sur le développement durable. Voici le lien pour y accéder : <https://csp.ca/wp-content/uploads/2015/03/developpement-durable.pdf>**

Constamment, la CSP effectue des projets d'efficacité énergétique afin de réduire sa consommation. Le dernier projet était un projet de 17 millions \$. Lorsque possible, la CSP privilégie l'installation de système de géothermie. La CSP remplace graduellement les appareils de plomberie afin de réduire la consommation d'eau potable. Le Service des ressources matérielles accompagne régulièrement les écoles pour des projets de plantation d'arbres afin de réduire les îlots de chaleur. Également, les projets des écoles peuvent être soumis au Service des ressources matérielles qui les accompagnera.

## 5. SUIVI SUR L'APPLICATION DE LA LOI 40

### 6.1 Nouvel échancier

Le contexte actuel de la pandémie contraint le MEES à reconsidérer le calendrier de déploiement de la Loi de même que le plan d'accompagnement initialement prévus. Le tableau ci-bas vous présente les nouvelles dates pour chacune des étapes.

**RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS**  
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 14 mai 2020  
Par VISIOCONFÉRENCE

ÉTAPE	NOUVELLE DATE
<b>Conseil d'établissement</b>	
Élection des membres des conseils d'établissement francophones et désignation des membres du Comité de parents	Au plus tard le 18 septembre 2020
<b>Conseil d'administration</b>	
Publication d'un avis sur le site internet du Centre de services scolaire pour la désignation des membres représentants de la communauté	1 <sup>er</sup> septembre 2020
Transmission d'un avis de désignation à chaque membre du Comité de parents	Au plus tard le 22 septembre 2020
Date limite pour la désignation des membres parents et des membres du personnel	Au plus tard le 6 octobre 2020
Date limite pour la cooptation des membres représentants de la communauté	Au plus tard Le 14 octobre 2020
Entrée en fonction des conseils d'administration	Le 15 octobre 2020
Première rencontre des conseils d'administration	Au plus tard le 23 octobre 2020
<b>Comité de parents - Assemblée générale annuelle</b>	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2020

## 7. FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)

### Prix Distinctions Reconnaissance

En raison de la pandémie, les comités de parents ont maintenant jusqu'au 30 juin 2020 pour soumettre le formulaire de nomination de leur parent ou de leur groupe de parents exceptionnel pour le prix Distinctions Reconnaissance. Des candidatures ont déjà été soumises. La présentation des nommés se fera lors de la séance du Comité de parents du 11 juin prochain. Un vote aura lieu s'il y a plusieurs candidatures.

### Report du Congrès 29-30 mai 2020

Le 42<sup>e</sup> Congrès de la FCPQ a été reporté au 28-29 mai 2021 au même endroit, l'hôtel Le Montagnais au Saguenay-Lac-St-Jean, sous le même thème « 45 ans ... À bâtir ensemble une école pour TOUS ! ».

### Conseil général et Report de l'assemblée générale

Le conseil général se tiendra par visioconférence le samedi 30 mai 2020. L'Assemblée générale annuelle du 30 mai a été reportée lors du Conseil général qui se tiendra les 20-21 novembre 2020.

## 8. ÉLECTIONS

Des élections ont lieu pour déterminer le représentant du Comité de parents au comité de transition, ainsi qu'au poste de deuxième délégué de la FCPQ, en raison du départ de M. Jean-Guy Savaria.

**Représentant du Comité de parents au Comité de transition**

Deux candidatures ont été reçues à l'avance, soit celles de Normand Boisclair et de Simon Richard. Ce dernier s'est désisté avant la tenue du vote. En conséquence, Normand Boisclair a été élu par acclamation représentant du Comité de parents au Comité de transition du Centre de services scolaire.

**CP2019-  
2020-54**

**Résolution N° CP2019-2020-54**

**Désignation d'un représentant du Comité de parents au Comité-conseil du directeur général, dans le cadre de son intérim**

CONSIDÉRANT la lettre du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, du 29 avril 2020, annonçant son intention de proposer au gouvernement le report de l'entrée en fonction des membres des conseils d'administration (CA) des centres de services scolaires francophones au 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la demande du Ministre de mettre en place un comité consultatif qui aura pour mandat d'appuyer la direction générale dans la prise de décision d'ici la formation du CA;

CONSIDÉRANT que ce comité devrait être composé de 6 membres, dont un représentant du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la demande du directeur général, M. Luc Lapointe, que le Comité de parents désigne un de ses membres pour siéger à ce comité;

CONSIDÉRANT le processus de désignation établi par le Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par Sylvie Gorgeon et appuyé par Bao Trinh que le Comité de parents

DÉSIGNE M. Normand Boisclair comme représentant du Comité de parents au comité-conseil du directeur général, dans le cadre de son intérim.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**Deuxième délégué(e) à la FCPQ**

Trois candidatures ont été reçues à l'avance, soit celles de Natacha Gagné-Patenaude, Josée Marc-Aurèle et de Simon Richard.

Après un tour de vote, Josée Marc-Aurèle est élue à la majorité Deuxième déléguée à la FCPQ - sans droit de vote.

**CP2019-  
2020-55**

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Turcotte appuyé par Isabel Godard que le Comité de parents DÉSIGNE Josée Marc-Aurèle Deuxième déléguée à la FCPQ - sans droit de vote.

**ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ**

## **9. PRÉSENTATION SUR LE PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU FUTUR CA**

Un document intitulé « Les modalités d'élections des membres du Comité de parents au Conseil d'administration du Centre de services scolaire » est présenté aux membres. Une consultation sera lancée pour recueillir les commentaires des membres. Suite à cette consultation, la procédure de désignation sera adoptée lors de la prochaine séance du Comité de parents par visioconférence le 11 juin prochain.

## **10. PRÉSENTATION SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DES PARENTS DANS LES ÉCOLES**

Cette présentation propose des idées pour inspirer les membres dans leur propre démarche de planification de cette rencontre afin de favoriser une plus grande participation des parents à l'assemblée générale annuelle. Les membres recevront une copie de cette présentation suite à la rencontre accompagnée d'un modèle d'ordre du jour ainsi que d'un modèle d'invitation.

## **11. À SURVEILLER DANS VOS CÉ**

En raison de la situation actuelle, le Service du secrétariat général et des communications de la CSP a établi les éléments dont un CÉ doit se positionner d'ici le 30 juin. Il est à noter que plusieurs de ces éléments ne nécessitent cependant pas d'action si aucune modification n'est suggérée par la direction. Les rencontres doivent se faire de façon électronique (visioconférence, téléphone) et le procès-verbal doit être rendu disponible sur le site de l'école le plus rapidement possible.

- Règles de conduite et mesures de sécurité
- Modalités d'application du régime pédagogique
- Orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes
- Choix des manuels scolaires et du matériel didactique
- Contribution financière des parents (principes d'encadrement)
- Contribution financière des parents
- Règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles prescrites au régime pédagogique
- Mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers
- Dons et contributions (incluant les campagnes de financement)
- Budget annuel de l'école
- Budget annuel de fonctionnement du CÉ
- Surveillance le midi
- Services de garde en milieu scolaire

## **12. PAROLE AUX MEMBRES**

Martin Claude Le Blanc sollicite des suggestions de la part des membres concernant un projet de développement durable que l'école Arc-en-Ciel aimerait lancer intitulé « Forêt des finissants ». Ce projet consiste à faire planter des arbres par nos enfants; un arbre par classe de maternelle. Il recherche des partenaires à long terme. Les membres sont invités à faire parvenir leurs suggestions à la secrétaire du Comité de parents qui les fera suivre à Martin.

Marie-Lyne Duguay félicite le déroulement et les organisateurs de cette première séance par visioconférence.

Louis-Philippe Desjardins souligne une initiative de leur OPP (École La Farandole) : « 25<sup>e</sup> édition des familles », un événement de balcons, la grande novation aux familles.

Josée Marc-Aurèle veut souligner le bon travail des parents dans les circonstances actuelles.

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CP2019-  
2020-56**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Martin Claude Le Blanc et appuyé par Josée Marc-Aurèle de lever l'assemblée. Il est 21h05.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Normand Boisclair, Président

---

Marlène Girard, Secrétaire